

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le deuxième (2^e) jour du mois d'août 2021, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : Madame Diane Dufour et Messieurs Gilles Harvey, Réjean Hébert et Claude Poulin, sous la présidence de Monsieur le maire Sylvain Tremblay. Un poste de conseiller demeure vacant.

Absents : Monsieur le conseiller Dany Tremblay.

Assiste également à la séance, monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 20 et prend fin immédiatement (aucune question).

NOTE COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC

Monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait le point sur les principaux sujets de l'ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 21-08-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 21-08-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2021

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 21-08-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2108520 à C2108553, L2100026 et P2100234 à P200263)	84 430,42 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	76 209,61 \$
- Frais de déplacement	652,21 \$

TOTAL

160 292,24 \$

Rés # 21-08-04 VENTE DE NOTRE VÉHICULE UNITÉ D'URGENCE

N'ayant reçu qu'une seule soumission, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente de notre véhicule d'unité d'urgence de marque : Chevrolet Express 3 500, année 2008, No de série : 1GBJG316881119591, à « Urgence médicale Métro » pour la somme de 8 500 \$.

**Rés # 21-08-05 SIGNATURE DE L'ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE
MTQ – PONT DE PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay ou monsieur le maire suppléant Claude Poulin et madame la directrice générale Sylvie Foster ou monsieur le directeur général adjoint Gérald Bouchard, à signer l'entente de collaboration entre notre Municipalité et le ministère des Transports du Québec (MTQ), relativement à la reconstruction du pont de Port-au-Persil.

**Rés # 21-08-06 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 264 SUR L'UTILISATION DE
L'EAU POTABLE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 264 régissant l'utilisation de l'eau potable.

**Rés # 21-08-07 EMBAUCHE D'UN LABORATOIRE POUR LES TRAVAUX DE LA
RUE DU QUAI**

Sur recommandation de notre firme d'ingénieur « ARPO Groupe-conseil » il est proposé par madame Diane Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche du laboratoire « Groupe ABS inc. », relativement aux travaux à effectuer sur une partie de la rue du Quai, le tout selon la proposition # 215192, en date du 22 juillet 2021, dont le montant de l'estimé budgétaire est de 36 143,37 \$, taxes incluses.

Rés # 21-08-08 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 21-02 »

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 21 juillet 2021 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de madame Diane Dufour il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure « 21-02 » aux fins de réputer conforme une clôture d'une hauteur de 2,43 mètres alors que le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Siméon, portant le

numéro 196, stipule que la hauteur maximale d'une clôture est de 2 mètres, sur la propriété sise au 2 lac Desbiens (matricule 5007-97-9834 – lot 5 729 272).

Rés # 21-08-09 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 21-03 »

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 21 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE les demandeurs ont déjà reçu l'autorisation de fermer la galerie donnant sur le fleuve Saint-Laurent, dans son format actuel, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le premier (1^{er}) mars 2021 ;

ATTENDU QUE l'actuelle galerie empiète déjà dans la bande riveraine (15,0 mètres) ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas accorder la demande de dérogation mineure « 21-03 » aux fins de réputer conforme l'agrandissement d'une galerie fermée (genre solarium) à une distance d'environ 7,3 mètres de la rive, alors que l'article 14.2 - 1^o du règlement de zonage numéro 196, stipule que la profondeur de la rive est de 15,0 mètres mesurés horizontalement à partir de la ligne des hautes eaux vers l'intérieur des terres pour tous les cours d'eau à débit régulier, sur la propriété sise au 535 chemin de Port-au-Persil (matricule 4996-86-0074 – lot 5 729 353).

Rés # 21-08-10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 21-04 »

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 21 juillet 2021 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure « 21-04 » aux fins de réputer conforme une clôture d'une hauteur de 2,43 mètres alors que le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Siméon, portant le numéro 196, stipule que la hauteur maximale d'une clôture est de 2 mètres, sur la propriété sise au 1 lac Desbiens (matricule 5007-96-6498 – lot 5 729 270).

Rés # 21-08-11 PERMIS DE CONSTRUCTION D'UNE SERRE PRIVÉE DANS LE PIIA DE LA RUE GAUTHIER

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 21 juillet 2021 ;

ATTENDU QU' aucun permis de construction n'a été demandé pour la construction d'une serre privée dans le PIIA de la rue Gauthier ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas accorder la demande de permis de construction d'une

serre privée sur la propriété sise au 117 rue Gauthier (matricule 5199-48-5023– lot 5 729 092).

Ladite construction devra être enlevée d’ici le 31 août 2021.

Note **REMISE DE CERTIFICAT POUR DES BÉNÉVOLES À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Monsieur le maire procède à la remise de certificats décernés par le Réseau Biblio aux bénévoles à la bibliothèque municipale pour leurs années de services :

Madame Johanne Labbé	:	15 ans
Madame Lyse Leblond	:	25 ans.

Que ces mérites soient mentionnés via Facebook et sur notre bulletin municipal, édition de septembre 2021.

Rés # 21-08-12 **DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE) »**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à une demande d’aide financière dans le cadre du « « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) », pour la « Halte routière des Bouleaux ».

Que la Municipalité de Saint-Siméon s’engage à payer la partie non subventionnée de ce projet.

Que madame Johanne Dallaire est autorisée à signer les documents relatifs à ladite demande.

Rés # 21-08-13 **DONS & COTISATIONS**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu unanimement d’accorder les dons et cotisations ci-après :

- SDEDS, subvention annuelle	14 500,00 \$
- CIHO, cotisation annuelle	25,00 \$

Rés # 21-08-14 **RENOUVELLEMENT ADHÉSION À ÉQUIJUSTICE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de renouveler notre adhésion auprès de *Équijustice de la Capitale-Nationale*, organisme de justice alternative, pour 2021-2022. Cette adhésion est gratuite.

CORRESPONDANCE :

- **MRC DE CHARLEVOIX-EST**
Entente intermunicipale du service de désincarcération signée.

- **BOUTIQUES DU PH'ART**
Demande d'installation d'un « camion restaurant (food truck) » au « Village d'Artisans » (refusée).

- **MADAME ISABELLE CORNEN**
Plainte sur le bruit relativement aux travaux du MTQ pendant la nuit.

- **MONSIEUR CARL CHAMBERLAND**
Remet sa démission comme ouvrier de voirie saisonnier.

- **MADAME MARTINE TREMBLAY**
Offre d'achat d'un terrain municipal – Le conseil municipal ne vendra pas le terrain visé.

- **MRC DE CHARLEVOIX-EST**
Élaboration de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (SNUAT).

- **MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)**
Aide financière supplémentaire de 207 677 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

- **OFFRES DE SERVICES**
 - M. Thomas Lavoie (étudiant).
 - Mme Félicité Voho (agente de planification et de recherche).

- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS**
 - Demande à Hydro-Québec d'enlever la clause 3.3 du contrat de vente de la borne de recharge rapide entre la société d'état et la Municipalité.
 - Période pour présenter des demandes d'aide financière pour 2022 dans le cadre du Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL) :
 - du 1^{er} août au 30 septembre 2021 pour les volets Redressement et Accélération ;
 - du 1^{er} septembre au 31 octobre 2021 pour le volet Soutien.
 - Aide financière de 1 239 571 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Soutien.

Rés # 21-08-15 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 57.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire
adjoint

Gérald Bouchard
Directeur général